

Séance du Conseil Municipal du 6 avril 2012

L'an deux mille douze, le six du mois d'avril, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, sur une convocation du vingt-trois mars deux mille douze, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur LÉVÊQUE, Maire.

Conseillers en exercice : 11

Présents : 10

Présents : Mmes Bove, Ogier, Paillard, Domont.

MM. Carment, Cauchois, Dutilloy, Lévêque, Langlois, M. Wilkins

Absent(es) excusé(es) : Olivier Malaval

Secrétaire de séance : Evelyne DOMONT

Monsieur le Maire rappelle que le procès verbal de la séance précédente a été envoyé à chaque conseiller.

Aucune observation n'étant présentée en séance, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents le procès verbal de la séance du 31 janvier 2012.

DÉLIBÉRATION N°10/2012 **COMPTE ADMINISTRATIF 2011-Commune**

Ce dernier présente :

✓ **Pour la section de fonctionnement**

- Recettes : 236 333.30€

- Dépenses : 122 833.02€

Soit un excédent de fonctionnement de 113 500.28€, auquel il faut ajouter l'excédent reporté 2010 de 310 431.22€, soit un excédent de clôture global de fonctionnement pour l'année 2011 de 423 931.50€

✓ **Pour la section d'investissement**

- Recettes : 144 667.44€

- Dépenses : 199 709.55€

Soit un déficit d'investissement pour l'année 2011 de 55 042.11€, auquel il faut ajouter l'excédent reporté 2010 de 40 763.31€, soit un déficit de clôture pour l'année 2011 de 14 278.80€.

Soit un excédent de clôture global 2011 en fonctionnement et en investissement de 409 652.70€.

Il faut également tenir compte des restes à réaliser fin 2011, d'un montant de 62 011€ en dépenses et 46 454€ en recettes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte le compte administratif 2011 de la commune ainsi établi.

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote

Votants : 09

Pour : 09

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N°11/2012 **COMPTE DE GESTION 2011- Commune**

Monsieur le maire présente le compte de gestion 2011 de Monsieur le receveur de Neufchâtel-en-Bray. Il est conforme en tous points au compte administratif 2011 tant en recettes qu'en dépenses en fonctionnement et en investissement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote le compte de gestion 2011 de Monsieur le Receveur de Neufchâtel-en-Bray.

Votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N°12/2012 **AFFECTATION DES RÉSULTATS AU BP 2012- Commune**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime, vote l'affectation de résultats comme décrite ci-dessus :

- R002 (section fonctionnement) la somme de 394 095.70
- D001 (section investissement) la somme de 14 278.80€
- R1068 (excédent de fonctionnement capitalisé) ma somme de 29 835.80€

Votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N°13/2012 COMPTES ADMINISTRATIF 2011- Eau

Ce dernier présente :

✓ Pour la section de fonctionnement

- Recettes : 3 928.78€
- Dépenses : 0

Soit un excédent de fonctionnement de 3 928.78€ pour l'année 2011

✓ Pour la section d'investissement

- Recettes : 0
- Dépenses : 5 984.40€
- Restes à réaliser : 8 000€ en dépenses et 1 792€ en recettes (soit un total de 6208€).

Soit un déficit de clôture pour l'année 2011 de -2 055.62€, auquel il faut retirer les restes à réaliser au 31 décembre 2011 d'un montant de -6 208€, auquel il faut ajouter le résultat reporté 2010 de +47 929.87€ en fonctionnement et +7 427.83€ en investissement. Soit un excédent de clôture global de 47 094.08€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte le compte administratif 2011 du service de distribution d'eau potable et d'assainissement ainsi établi.

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote

Votants : 09

Pour : 09

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N°14/2012 COMPTES DE GESTION 2011-Eau

Monsieur le maire présente le compte de gestion 2011 de Monsieur le receveur de Neufchâtel-en-Bray. Il est conforme en tous points au compte administratif 2011 tant en recettes qu'en dépenses en fonctionnement et en investissement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote le compte de gestion 2011 de Monsieur le Receveur de Neufchâtel-en-Bray.

Votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N°15/2011 AFFECTATION DES RÉSULTATS AU BP 2012-Eau

Le conseil municipal,

Après avoir pris connaissance du compte administratif de l'année 2011

Décide, de reprendre en report à nouveau, comptes :

- R002 (section fonctionnement) la somme de 47 094.08€ (soit 51 858.65€-4 764.57€)
- R001 (section investissement) la somme de 1 443.43€ (soit 7 427.83€-5 984.40€)
- R1068 (excédent de fonctionnement capitalisé) ma somme de 4 764.57€

Votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N°16/2012 BUDGET PRIMITIF 2012- Eau

Monsieur le Maire présente le budget 2012 :

- volontairement en suréquilibre la section de fonctionnement, compte tenu du résultat reporté :
- en dépenses : 6 450 €
- en recettes : 48 894 €

- en équilibre la section d'investissement, en dépenses et en recettes à 10 700 €, compte tenu du résultat reporté

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal adoptent le budget primitif 2012 ainsi établi.

Votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N°17/2012 **SUBVENTION CLUB DES CHEVEUX D'ARGENT**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide de verser comme chaque année une subvention d'un montant de 200 euros au Club des cheveux d'argent de Bures-en-Bray pour l'année 2012.

Votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N°18/2012 **Taux imposition 2012 des taxes directes locales**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de ne pas changer le taux des taxes locales pour l'année 2012, et vote les taux de référence suivants :

- Taxe d'habitation 14.33 %
- Taxe foncière bâti : 15.33 %
- Taxe foncière non bâti : 30.61 %
- CFE : 16.51 %

Votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N°19/2012 **BUDGET PRIMITIF 2012- Commune**

Monsieur le Maire présente le budget 2012 en suréquilibre, et c'est à l'unanimité que les membres du conseil votent :

- volontairement en suréquilibre la section de fonctionnement, compte tenu du résultat reporté :
 - en dépenses : 382 740 €
 - en recettes : 593 281 €
 - en équilibre la section d'investissement, en dépenses et en recettes à 313 229 €, compte tenu du résultat reporté

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal adoptent le budget primitif ainsi établi.

Votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N°20/2012 **31^{ème} tranche Eclairage Public/12^{ème} tranche Effacement de réseau(Grande Rue)**

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal des estimations du SDE pour les travaux d'effacement de réseaux et d'éclairage public, soit :

- 31^{ème} tranche d'éclairage public** : Fourniture et pose de 8mâts cylindro conique thermolaqué de 8m de hauteur chacun équipé d'une lanterne avec lampe 100W SHP et d'une crosse de 0.90m et d'un ballast électronique

Participation communale : 4015 €

Montant de la TVA à préfinancer par la commune : 3522.12 €

- 12^{ème} tranche d'effacement de réseaux** : Réseau électrique, câbles d'éclairage public, Génie Civil du réseau téléphonique

Participation communale : 34 685 €

Montant de la TVA à préfinancer par la commune : 4233.60 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de faire les travaux ci-dessus

Votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N°21/2012
DEVIS : ORGUE DE L'ÉGLISE

Monsieur le maire présente plusieurs devis et options aux membres du Conseil Municipal pour la restauration de l'orgue de l'église

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide de retenir :

- le 1^{er} devis pour le remplacement du moteur d'un montant de 1 721.63€ H.T par 10 voix « pour »
- le 2^{ème} devis pour le réempeussage de la soufflerie d'un montant de 3 648.75€ H.T par 7 voix « pour », 1 voix « contre » et 2 « abstentions ».

DÉLIBÉRATION N°22/2012
DUREE D'AMORTISSEMENT DE LA REHABILITATION DE L'ASSAINISSEMENT DE L'ECOLE ET DU PRESBYTERE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide d'amortir les travaux de réhabilitation de l'assainissement de l'école et de l'ex-presbytère sur une durée de un an.

Votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N°23/2012
PASSAGE PIETON BURETTE

Suite à la délibération N°01/2012 où le Conseil Municipal proposait une cession à titre gratuit d'un morceau de terrain et après discussion avec le propriétaire de ce terrain,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, accepte le prix de vingt euros du mètre carré cédé ainsi que de prendre tous les frais à sa charge : bornage, clôture, haie, frais de notaire...

Monsieur le Maire est autorisé à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

Votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Les sujets suivants sont abordés :

- Visite des chemins par la Commission
- DUP : protection du captage
- Etude de sécurisation de l'alimentation en eau potable
- Présentation du projet de la nouvelle cantine de Mesnières par Monsieur Minel

La séance est levée à 23 heures 30 minutes.